

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2024

## INTERDIRE L'IMPORTATION ET L'EXPORTATION DES TROPHÉES DE CHASSE D'ESPÈCES PROTÉGÉES - (N° 2107)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 2

présenté par  
M. Guy Bricout, M. Lenormand et M. de Courson

## ARTICLE 2

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il apparaît infondé, et ce pour plusieurs raisons, d'interdire de manière radicale l'importation et exportation de trophées de chasses d'espèces protégées et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que ces chasses sont réglementées : les animaux qui sont tirés sont sélectionnés en fonction de plusieurs critères pour que le fait d'être chassés ne puisse pas nuire à leur espèce.

Ensuite, parce que contrairement à ce que semblent affirmer certaines études, des scientifiques attestent du fait que ce type de chasse est plutôt bénéfique par ses retombées économiques qui permettent, notamment, d'éviter le braconnage qui lui – par contre – peut-être particulièrement nuisible à la survie des espèces.

En effet ce type de chasse permet de générer des revenus qui sont loin d'être négligeables que ce soit pour les communautés ou collectivités locales, cet argent permettant – en particulier à des pays africains – de bien mieux gérer les espèces concernées, de permettre leur préservation voire de renforcer leur présence sur le continent. Ces revenus étant par ailleurs nécessaires à l'entretien des réserves.

Enfin, si certains pays souhaitent effectivement supprimer cette chasse la considérant comme dangereuse pour leur faune, il apparaît opportun qu'ils prennent eux-mêmes les dispositions législatives ou réglementaires nécessaires. Pourquoi serait-ce à la France de prendre les devants et de décider pour les pays concernés qui sont, de toute évidence, plus à même d'estimer et d'identifier les besoins de leur territoire et de sa biodiversité mais aussi leurs besoins économiques qui leur

permettraient, le cas échéant, de mettre en œuvre des dispositifs durables. Il revient de même, à certains de ces pays, d'améliorer leur gouvernance et leur contrôle en matière de chasse aux trophées afin de pouvoir donner toutes les garanties nécessaires en matière de durabilité.

Dès lors il apparaît tout aussi infondé d'interdire la promotion ou la publicité de cette chasse.